

Article 45

1) Particuliers

Salles	Caution
Centre	150
Heureuse	150
Renoupré	150
Château d'Ottomont	400
Luc Hommel (fêtes familiales et soirées privées)	500€

2) Sociétés

Salles	Caution	caution
Centre	100	
Heureuse	100	
Renoupré	100	
Château d'Ottomont	300	
Husquet	100	
Fonds-de-Loup	100	
Luc Hommel (manifestations publiques et sociétés)	350€ (dison)	450€ (hors dison)

Titre VI : Des redevances

Article 46

Les redevances pour les locations de salles font l'objet d'un règlement redevance séparé.

Titre VII : indemnités

Article 47 :

Ci-dessous, un tableau reprenant une liste non exhaustive de dégâts, oublis ou préjudices donnant lieu à l'application automatique d'une indemnité, retirée de la caution et facturée pour le surplus.

Nettoyage	Facturé en application du règlement visé ci-dessous (*)
Rangement	Facturé en application du règlement visé ci-dessous (*)
Oubli de verrouillage des portes et fenêtres	25€
Perte des clés, de la puce de l'alarme, détérioration de celles-ci, du matériel, du mobilier	Facturé au prix coûtant, main d'oeuvre en sus si nécessaire
Violation de l'interdiction de fumer dans la salle	50€
Utilisation d'un local non autorisé	50€
Oubli des immondices dans l'enceinte de l'école	30€ pour déchets représentant un volume jusqu'à 40 litres 70€ pour déchets représentant un volume de plus de 40 litres jusqu'à 200 litres 240€ pour déchets représentant un volume de plus de 200 litres jusqu'à 500 litres 375€ pour déchets représentant un volume de plus de 500 litres jusqu'à 1000 litres 400€ par mètre cube pour déchets représentant un volume de plus d'un mètre cube
Déclenchement de l'alarme	80€
Tapage nocturne au-delà de 2h du matin	50€

(*) règlement sur la redevance pour le prêt et le transport de matériel communal et pour prestations d'agents techniques, administratifs et ouvriers communaux à la demande et pour le compte d'organismes publics ou privés ou de certaines personnes privées